



-3981-

**Province de Québec
Corporation de la Ville de Forestville
Forestville, Comté René-Lévesque**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 8 juin 2021 à 19 h 00.

Les conseillers suivants sont présents par vidéoconférence et la séance est diffusée en directe sur le Facebook de la Ville, et ce, afin de respecter la distanciation sociale recommandée par la Santé publique :

Sont présents : Mme Micheline Anctil, mairesse;
Mme Dolorès Simard, conseillère au siège # 1;
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4;
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;
M. Guy Racine, conseiller au siège # 6.
M. Richard Duguay, greffier;
Mme Geneviève Arseneault, CPA auditrice pour Mallette

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller M. Guy Racine et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté :

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des derniers procès-verbaux**
 - 3.1 Séance ordinaire du 11 mai 2021
 - 3.2 Séance extraordinaire du 25 mai 2021
- 4. États financiers 2020**
 - 4.1 Ville de Forestville
 - 4.2 Entente intermunicipale de sécurité incendie de Forestville
 - 4.3 Rapport de la mairesse sur la situation financière de la Ville
- 5. Message de la mairesse**
 - 5.1 Chambre des communes - Programme emploi d'été étudiant
 - 5.2 Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées



6. Développement économique

6.1 Rapport de la mairesse

7. Développement culturel et communautaire

7.1 Rapport de la conseillère Mme Dolorès Simard

8. Urbanisme et mise en valeur du milieu

8.1 Rapport du conseiller M. Mario Desbiens

8.2 Rapports des permis de rénovation et de construction - Mars à mai 2021

9. Sécurité publique

9.1 Rapport du conseiller M. Richard Foster

10. Travaux publics

10.1 Rapport du conseiller M. Richard Foster

11. Tourisme

11.1 Rapport de la conseillère Mme Gina L'Heureux

12. Hygiène du milieu

12.1 Rapport de la conseillère Mme Nadine Gagné

13. Loisirs et sports

13.1 Rapport du conseiller M. Guy Racine

14. Administration

14.1 Approbation et paiement des comptes

14.2 Rapport financier mensuel

14.3 Rapport du directeur général sur les contrats accordés

14.4 SAAQ - Signature - Contrat de service – Permis et immatriculation

14.5 Aide financière

14.6 Programme d'aide à la voirie local (PAV)

15. Ressources humaines

15.1 Directeur général - Démission

15.2 Nomination par intérim - Direction générale, trésorerie et greffe et chargée de projets d'infrastructure

15.3 Technicienne en urbanisme et en aménagement - remplacement

15.4 Politique des conditions de travail des employés-cadres - adoption

16. Actes législatifs

16.1 Adoption du règlement # 2021-293 modifiant le règlement # 2008-231 relatif au fonds local de certaines voies publiques

16.2 Adoption du 2^e projet de règlement # 2021-295 modifiant le règlement # 2009-236 relatif au zonage et ses amendements en vigueur



- 16.3 Adoption du règlement # 2021-296 modifiant le règlement # 2018-281 relatif à la gestion contractuelle

17. Affaires nouvelles

- 17.1 Utilisation du vote par correspondance
17.2 Utilisation du vote par correspondance pour les électrices et les électeurs de 70 ans ou plus pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure recommencée conformément à l'article 276 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*
17.3 Projet biciborne - Dépôt d'une demande d'aide financière

18. Période de questions des citoyens

19. Clôture et levée de la séance

Adoption des derniers procès-verbaux

R-210608-111

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 11 mai a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

R-210608-112

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 25 mai a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

États financier 2020

La mairesse demande à Mme Geneviève Arseneault, CPA auditrice, de la firme Mallette, S.E.N.C.R.L., société de comptables professionnels agréés et à M. Richard Duguay, directeur général de présenter et d'expliquer les états financiers de la Ville de Forestville et de l'Entente intermunicipale de sécurité incendie de Forestville.

États financiers 2020 - Ville de Forestville

R-210608-113

Il est proposé par la conseillère Mme Dolorès Simard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents d'accepter, tels que déposés, les états financiers de la Ville de Forestville au 31 décembre 2020, préparés par le vérificateur, Mallette, S.E.N.C.R.L., société de comptables professionnels agréés. Il est également résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer ces états financiers.



États financiers 2020 - Entente intermunicipale de sécurité incendie de Forestville R-210608-114

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents d'accepter, tels que déposés, les états financiers au 31 décembre 2020 de l'Entente intermunicipale de sécurité incendie, préparés par le vérificateur, Mallette, S.E.N.C.R.L., société de comptables professionnels agréés. Il est également résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer ces états financiers.

Rapport de la mairesse sur la situation financière de la Ville

Chères citoyennes, chers citoyens,

J'ai le plaisir de vous présenter, conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, un bref rapport sur la situation financière de la Ville de Forestville pour l'année 2020.

États financiers 2020

Les états financiers consolidés de l'année 2020 de la Ville de Forestville ont été vérifiés par la firme Mallette S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, qui a déposé son rapport de l'auditeur indépendant au conseil lors de cette séance. Les résultats révèlent un surplus pour l'année 2020 de 1 725 223 \$ et un surplus accumulé non affecté de 1 433 007 \$. Je vous rappelle que ces documents peuvent être consultés au bureau du trésorier.

États des revenus et des dépenses

Pour l'année 2020 les résultats consolidés sont les suivants :

Revenus	Budget 2020	Réel 2020	Dépenses	Budget 2020	Réel 2020
Taxes	3 701 200 \$	3 727 690 \$	Administration générale	999 300 \$	967 032 \$
Tenant lieu de taxes	315 800 \$	340 339 \$	Sécurité publique	1 298 200 \$	1 223 525 \$
Transferts	1 559 914 \$	1 544 213 \$	Transport	1 783 500 \$	1 426 995 \$
Services rendus	1 640 729 \$	1 187 178 \$	Hygiène du milieu	1 250 200 \$	1 205 743 \$
Imposition de droits	0 \$	53 818 \$	Santé et bien-être	6 200 \$	521 \$
Amendes et pénalités	- \$	2 443 \$	Aménagement, urbanisme et développement	647 900 \$	366 162 \$
Autres revenus d'intérêts	- \$	33 776 \$	Loisirs et culture	1 015 100 \$	1 463 626 \$
Autres revenus	- \$	203 287 \$	Frais de financement	- \$	105 119 \$
Investissement	- \$	1 391 202 \$		- \$	- \$
Total des revenus	7 217 643 \$	8 483 946 \$	Total des dépenses	7 000 400 \$	6 758 723 \$
			Surplus	217 243 \$	1 725 223 \$

Rémunération des membres du conseil

La mairesse a reçu, pour 2020, une rémunération de 14 847 \$ et une allocation de 7 101 \$. Chaque membre du conseil a reçu une rémunération de 3 414 \$ et une allocation de dépenses de 1 633 \$.

Liste des contrats de plus de 25 000 \$

La Loi impose au maire de déposer une liste des contrats de plus de 2 000 \$ conclus avec un même contractant lorsque l'ensemble de tous les contrats comportent une dépense totale qui dépasse 25 000 \$, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020. Cette liste est disponible au bureau du greffier ainsi que sur le site Internet de la Ville.



de la municipalité

Au 31 décembre 2020, la dette totale de la municipalité s'établissait à 4 461 800 \$, soit une augmentation de 647 200 \$ par rapport au 31 décembre 2019. Des subventions de 233 400 \$ provenant du Gouvernement du Québec servent au remboursement du service de la dette. La dette se détaille de la façon suivante :

Description des règlements d'emprunt	Solde au 31-12-2020	Subvention	Échéance
Bibliothèque	95 000 \$		2021
Réfection 7 ^e Rue	258 200 \$		2025
Salle de spectacle	200 000 \$		2026
Exutoire pluvial 1 ^{re} Avenue	181 800 \$		2026
Pavage route Maritime & rue Leduc, génératrice et ascenseur (aréna) et aménagement 4 chemins	142 000 \$		2026
Mise aux normes eau potable	125 700 \$		2028
Achat terrains Daishowa, pavage 5 ^e Avenue et stationnement Complexe Guy-Ouellet, toiture du musée et mur de palplanche	641 740 \$		2029
Pavage aréna	60 800 \$		2031
Réfrigération aréna	371 200 \$		2034
	48 500 \$		2040
Réfection rue Cleary	336 600 \$		2035
Réfection de la source (TECQ)	233 400 \$	233 400 \$	2035
Réfection 1 ^{re} Rue	430 800 \$		2036
Revitalisation 1 ^{re} Avenue	1 336 060 \$		2043
Total	4 461 800 \$	233 400 \$	


Micheline Anctil, mairesse

Rapports des permis de construction et de rénovation - Mars à mai 2021 R-210608-115

Les rapports des permis de rénovation et de construction, pour les mois de mars à mai 2021, présentés par M. Sarto Simard, technicien en urbanisme, sont déposés au conseil.

Type de permis	Mars 2021		Avril 2021		Mai 2021	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Agrandissement	1	25 000 \$				
Aménagement de terrain	2	40 500 \$	1	2 000 \$		
Construction de bâtiment secondaire	1	7 000 \$	4	50 000 \$	3	1 422 919 \$
Démolition					3	600 \$
Galerie/perron/patio			1	3 000 \$	1	5 000 \$
Rénovations/réparations	3	47 232 \$	12	71 600 \$	22	1 253 800 \$
Général					2	350 000 \$
Installation septique (biofiltre)					1	15 000 \$
Piscine hors terre					2	12 000 \$
Total	7	119 732 \$	18	126 600 \$	34	3 059 319 \$

Approbation et paiement des comptes R-210608-116

CONSIDÉRANT QUE les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et des comptes à payer ont été remises à chaque membre du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à la lecture à cette séance;

CONSIDÉRANT QUE le greffier a fourni, aux membres du conseil, tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci et qu'il atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;



Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, d'approuver les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et d'autoriser le paiement des comptes à payer.

Description	Montant
Comptes payés par prélèvements bancaires	236 245.48 \$
Comptes payés par chèques	570 766.17 \$
Comptes à payer	90 840.48 \$
Total	897 852.13 \$

Rapport financier mensuel

R-210608-117

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, d'accepter le rapport financier au 31 mai 2021 préparé par Mme Isabelle Gendreau, responsable de la comptabilité.

Suivi mensuel du budget d'opération 2021							
POSTE BUDGÉTAIRES	31 mai		Budget total		Ratio		
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	4 mois
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	439 779 \$	405 460 \$	999 300 \$	947 300 \$	44%	43%	42%
SÉCURITÉ PUBLIQUE	490 174 \$	465 291 \$	1 298 200 \$	1 269 708 \$	38%	37%	42%
TRANSPORT ROUTIER	454 958 \$	648 592 \$	1 783 500 \$	1 737 260 \$	26%	37%	42%
HYGIÈNE DU MILIEU	235 099 \$	356 682 \$	1 250 200 \$	1 291 000 \$	19%	28%	42%
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	521 \$	- \$	6 200 \$	6 000 \$	8%	0%	42%
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	179 985 \$	96 287 \$	647 900 \$	577 600 \$	28%	17%	42%
LOISIRS & CULTURE	348 904 \$	285 136 \$	1 015 100 \$	1 022 500 \$	34%	28%	42%
FRAIS DE FINANCEMENT	236 284 \$	236 839 \$	496 200 \$	539 000 \$	48%	44%	42%
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	45 660 \$	481 499 \$	1 172 800 \$	1 382 680 \$	0%	35%	42%
TOTAL DES DÉPENSES	2 431 364 \$	2 975 785 \$	8 669 400 \$	8 773 048 \$	28%	34%	42%

Rapport du directeur général sur les contrats accordés

R-210608-118

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Forestville a adopté le règlement # 2018-281 relatif à la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 33 de ce règlement le directeur général a le pouvoir de passer les contrats nécessaires afin d'exercer la compétence qui lui est dévolue par ce règlement au nom de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 36 le directeur général doit faire un rapport à la séance ordinaire suivant l'accord des contrats;

Il est proposé par la conseillère Mme Dolorès Simard et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la présente résolution constitue une confirmation des contrats accordés par M. Richard Duguay, directeur général.

Contrats accordés au 7 juin 2021				
	Date	Fournisseur	Description	Montant plus taxes applicables
A.	15-05-2021	Bourrassa Brodeur Bellemare	Évaluation par candidature <ul style="list-style-type: none"> • directeur dév. économique 1 250 \$ • agent de dév. municipal 750 \$ Rétroaction par candidature 200 \$	
B.	01-06-2021	Fédération québécoise des municipalités	Candidature poste directeur général	1 625 \$



SAAQ - Signature - Contrat de service – Permis et immatriculation

R-210608-119

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, d'autoriser Mme Micheline Anctil, mairesse, à signer pour et au nom de de la Ville de Forestville tous les documents, tels que le Contrat de service, Permis et immatriculation et ses avenants afin de permettre le renouvellement, la prolongation ou la modification du mandat en matière de permis de conduire et d'immatriculation confié par la Société de l'assurance automobile du Québec.

Aide financière

R-210608-120

Il est proposé par le conseiller M. Guy Racine et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, d'offrir une aide financière afin de soutenir les activités des organismes suivants :

Organisme	Activité	Montant
Odyssée artistique	15 ^e festival de musique intime	100 \$
Club de golf Le Méandre	Activités jeunes et aînés	4 000 \$

Programme d'aide à la voirie locale (PAV)

R-210608-121

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Forestville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, d'approuver les dépenses pour l'année 2020, d'un montant de 31 543 \$ relatif aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Directeur général - Démission

R-210608-122

CONSIDÉRANT QUE M. Richard Duguay a remis sa démission;

CONSIDÉRANT QUE M. Richard Duguay offre de poursuivre son mandat de directeur général à temps plein jusqu'au 25 juin 2021 et à temps partiel jusqu'au 16 juillet 2021;

Il est proposé par la conseillère Mme Dolorès Simard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, d'accepter la démission de M. Richard Duguay à titre de directeur général, secrétaire-trésorier et greffier, et ce, en date du 16 juillet 2021, conformément à sa lettre de démission.



Nominations par intérim - Direction générale, trésorerie, greffe et chargée de projets d'infrastructure

R-210608-123

CONSIDÉRANT la démission, à compter du 16 juillet 2021, de M. Richard Duguay, à titre de directeur général, secrétaire-trésorier et greffier;

CONSIDÉRANT QUE le recrutement a été enclenché et que durant cette période le conseil doit nommer par intérim un fonctionnaire à la direction générale, à la trésorerie et au greffe, il doit également avoir un·e chargé·e de projets d'infrastructures;

Il est proposé la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de nommer les personnes suivantes, et ce, dès le 17 juillet 2021:

- Mme Gina Foster, à titre de directrice générale par intérim, dont la prime de responsabilité est fixée à 15 % en vertu de la *Politique de conditions de travail des employés-cadres*;
- Mme Isabelle Gendreau, à titre de trésorière par intérim, dont la prime de responsabilité est fixée à 10 %, conformément à la convention collective en vigueur;
- Mme Lison Huard à titre de greffière par intérim, dont la prime de responsabilité est fixée à 10 %, conformément à la convention collective en vigueur;
- Mme France Thibault, à titre de chargée des projets d'infrastructures.

Technicienne en urbanisme et en aménagement - Remplacement

R-210608-124

CONSIDÉRANT l'absence du titulaire habituel du poste de technicien en urbanisme et en aménagement;

CONSIDÉRANT l'affichage d'un poste salarié temporaire d'une durée minimale d'un an;

CONSIDÉRANT la candidature de Mme Valérie Gille;

CONSIDÉRANT QUE Mme Gille a été soumise à un processus d'embauche et qu'elle a eu des résultats très satisfaisants;

CONSIDÉRANT la résolution R-210217-45 par laquelle la Ville négociait avec la municipalité de Les Escoumins pour l'engagement à titre de fonctionnaire désigné M. Sarto Simard, et ce, jusqu'au 31 mai 2021;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents d'embaucher Mme Valérie Gille à titre de technicienne en urbanisme et en aménagement remplaçante pour une période minimale d'un an.

Il est également résolu :

- Qu'il y ait une période d'évaluation en vue de la reconduction du mandat avant la fin de la période d'un an;
- D'autoriser M. Richard Duguay, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Forestville, un contrat avec Mme Gille, comprenant les conditions négociées;



- De mandater Mme Valérie Gille à titre de fonctionnaire désignée remplaçante dans le cadre des fonctions concernant l'émission des permis de construction et de rénovation;
- De mandater Mme Valérie Gille à titre d'inspectrice municipale;
- D'autoriser Mme Valérie Gille à signer tout document nécessaire lors de l'absence du titulaire habituel du poste.

**Politique des conditions de travail des employés-cadres - Adoption
R-210608-125**

CONSIDÉRANT les besoins en ressources humaines de la Ville de Forestville;

CONSIDÉRANT la pénurie de main-d'œuvre, particulièrement présente dans la région et encore plus aigüe en ce qui a trait aux postes de direction ou cadres;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'être un employeur de choix, d'offrir des conditions qui permettront une meilleure attraction et rétention des ressources humaines, dans une optique du maintien, du développement et de l'optimisation des services, pour la population forestvilloise;

CONSIDÉRANT la conviction de la Ville, que l'attraction et la rétention des employés-cadres passent par une structure précise, spécifiquement par l'adoption d'une *Politique de conditions de travail des employés-cadres*;

CONSIDÉRANT QUE l'application de la *Politique de conditions de travail des employés-cadres* soit conditionnelle à la résiliation des contrats individuels de travail des employés-cadres concernés;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, la directrice des loisirs et le directeur des travaux publics acceptent la résiliation de leurs contrats individuels;

CONSIDÉRANT QUE, pour les embauches futures, la *Politique* sera la seule base d'établissement des conditions de travail des employés-cadres;

Il est proposé par le conseiller M. Guy Racine et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, d'adopter la *Politique de conditions de travail des employés-cadres*, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2021.

Il est également résolu :

- Que la *Politique* ne s'applique qu'aux employés-cadres ayant résilié leurs contrats individuels;
- Que les employés-cadres désireux d'intégrer la *Politique* puissent le faire, et ce, à partir du moment où ils résilient leurs contrats individuels et de l'adoption d'une résolution confirmant la résiliation des contrats individuels.

Adoption du règlement # 2021-293 modifiant le règlement # 2008-231 relatif au fonds local de certaines voies publiques

R-210608-126

CONSIDÉRANT QU'UN règlement a été adopté le 9 décembre 2008 afin de régir l'administration du régime de perception de droits des exploitants de carrières et



sablières, incluant les modalités et la fréquence des déclarations de ces exploitants et les mécanismes visant à permettre de juger de l'exactitude de ces déclarations;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de modifier le règlement # 2008-231 afin d'ajouter un mécanisme permettant de juger de l'exactitude des déclarations des exploitants;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 11 mai 2021.

Il est proposé par la conseillère Mme Dolorès Simard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, d'adopter le règlement # 2021-293 modifiant le règlement # 2008-231 relatif au fonds local de certaines voies publiques.

**Adoption du 2^e projet de règlement # 2021-295 modifiant le règlement # 2009-236 relatif au zonage et ses amendements en vigueur
R-210608-127**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Forestville est régie par la Loi sur les cités et villes et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de zonage # 2009-236 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut, en vertu de la Loi, modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'IL est requis d'apporter certaines mises à jour et ajustements à ce règlement;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné et que le 1^{er} projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 11 mai 2021.

CONSIDÉRANT QU'UNE consultation publique a été tenue du 19 mai au 3 juin et qu'aucune modification n'a été apportée;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, d'adopter le 2^e projet de règlement # 2021-295 modifiant le règlement # 2009-236 relatif au zonage et ses amendements en vigueur, et ce, sans modifications au 1^{er} projet adopté le 11 mai 2021.

**Adoption du règlement # 2021-296 modifiant le règlement # 2018-281 relatif à la gestion contractuelle
R-210608-128**

CONSIDÉRANT QUE le règlement # 2018-281 relatif à la gestion contractuelle a été adopté le 11 décembre 2018, conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (ci-après appelée « *L.C.V.* »);

CONSIDÉRANT QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette Loi prévoit que, pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises



pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 11 mai 2021.

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, d'adopter le règlement # 2021-296 modifiant le règlement # 2018-281 relatif à la gestion contractuelle.

Utilisation du vote par correspondance

R-210608-129

CONSIDÉRANT QU'EN vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

Utilisation du vote par correspondance pour les électrices et les électeurs de 70 ans ou plus pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure recommencée conformément à l'article 276 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*

R-210608-130

CONSIDÉRANT QUE l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (L.Q. 2021, c. 8), le *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et du *Règlement sur le vote par correspondance* (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le *Règlement du DGE*);

CONSIDÉRANT QU'EN vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du *Règlement du DGE*, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à



toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT QUE le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du *Règlement du DGE*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure électorale recommencée à la suite de cette élection conformément à l'article 276 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, si elle en fait la demande;

Il est également résolu de transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

**Projet biciborne - Dépôt d'une demande d'aide financière
R-210608-131**

CONSIDÉRANT QUE le cyclisme compte de plus en plus d'adeptes localement;

CONSIDÉRANT QUE le cyclotourisme soit de plus en plus fréquent sur la Côte-Nord et à Forestville;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'une borne de réparation de vélos de type *biciborne* soit opportune;

CONSIDÉRANT les effets démontrés, pour la santé physique et mentale, de la pratique du sport et de l'activité physique, dont le cyclisme;

CONSIDÉRANT le programme *fonds des communautés en santé* de la MRC La Haute-Côte-Nord;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, d'autoriser Mme Anne Marengo, agente de développement municipal, à déposer une demande de financement à la MRC La Haute-Côte-Nord dans son programme fonds des communautés en santé;

Il est également résolu :

- QUE la Ville confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet, ainsi que tout dépassement de coûts, et à respecter tous les paramètres des programmes pour lesquels le projet est déposé;



- Que M. Richard Duguay, directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires.

Période de questions des citoyens

La mairesse répond aux questions de Mme Shirley Kennedy, journaliste. Elle demande aux citoyens ayant des questions de lui faire parvenir par courriel.

Clôture et levée de la séance

La mairesse déclare la séance close et le conseiller M. Richard Foster propose la levée à 20 h 25, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Greffier

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.